REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 10	Procurations 7
VOTE PUBLIC		
Pour 28	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 6/05/2015

Date d'affichage :

OBJET :

SERVICE GENERAL

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

CREATION D'EMPLOI SAISONNIER 2015

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 2e CLASSE NON TITULAIRE

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CALVI, le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 12 MAI 2015

L'an deux mil quinze, et le douze du mois de mai, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Premier vice-président.**

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY - I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY – A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ — F. MARCHETTI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON — A. SANTINI – F. SEVEON – P. SIMEONI représenté par SANROMA Rémy.
Absent(s) : M. MP . ANTONELLI — JB. CECCALDI - J. GUGLIELMACCI - J. LUCIANI – J.P PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI - R. SANTELLI – JM. SEITE - G. SELLIER.
Absent(s) ayant donné procuration: G. BRUN à A. SANTINI – J.EMMANUELLI à F. SEVEON – S. DOMINICI à P. GUIDONI - M. LUCIANI à S. BERENI - N. MARIANI à R. BARTHELEMY - E. MUNIER à I. BENIGNI – E.SUZZONI à J. PAOLINI.
Secrétaire : F. MARCHETTI

Le Premier vice-président soumet à l'assemblée communautaire une proposition de création d'un poste d'adjoint administratif territorial 2e classe non titulaire pour une courte période afin d'assurer la mise en place du nouveau service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme.
Ce contrat à durée déterminée permettra à l'agent de prendre ses fonctions rapidement pour se préparer à la date butoir du 1er juillet 2015, échéance de la fin de l'instruction par les services de l'Etat.
Cette période, évaluée à trois mois, permettra, le temps nécessaire des formalités administratives de nomination stagiaire, tout d'abord la mise en place du service, puis la formation de l'agent et enfin, l'élaboration des conventions qui déterminent la prestation de service de la communauté auprès des communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Le Premier vice-président propose la création du poste budgétaire suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial 2ème classe non titulaire, à temps complet, au 1er échelon de l'échelle 3, indice brut 340, Indice majoré 321, pour une durée maximale de 3 mois.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création de l'emploi énuméré ci-dessus.

DIT que le présent contrat pourra être conclu pour une durée de deux à trois mois.

Fait et délibéré, le 12 mai 2015
Pour copie conforme
Le Premier vice-président

SOUS-PREFECTURE
CALVI
20 MAI 2015
AR N°.....

COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE
DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE